Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260625-2026_069-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-069

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 19 juin 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD
Secrétaire de Séance : M. Fabien PASQUET

2026-69- Déclaration d'intention d'aliéner - Parcelle ZN 101

Mr ROUINSARD informe l'Assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

Cette déclaration émane de maître Thomas MERTEN, notaire à REDON, et concerne une parcelle de terrain bâti appartenant à Catherine LEFEVRE. Le bien situé au N° 19 La Chenac à LANGON, est cadastré section ZN N° 101 et a une superficie totale de 2560 m². Le montant de la vente est fixé à 278 000 €.

Mr ROUINSARD propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON (35) ILLE-ET-VILAINE